



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA22 22009

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 14 novembre 2022, le règlement suivant :

RCA22 22009: Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

FAIT à Montréal, le 22 novembre 2022.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire